

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

Etaient présents : MM. Serge FOURTON, Guy MOREAU, Philippe POHER, Fabrice MARTINEZ, Jean-Pierre FABAREZ, Hoël BRU, Santiago COMPADRE, Mmes Véronique PUJOL, Sophie MARTIN, Nathalie SHYLER-SHRODER, Sylvie ORTIZ, Eliane SARNAC, Chantal PERNEGRE, Virginie BUSTILLO, Anne FONTAGNERES, Véronique LATOURNERIE (arrivée à 20h15).

Absents excusés : MM. Jean-Marie GAY (pouvoir donné à Guy MOREAU), Allan SICHEL. Véronique LATOURNERIE (pouvoir donné à Philippe POHER jusqu'à 20h15)

Madame Sophie MARTIN est élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE :

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

1) MARCHÉ POUR LA RESTAURATION (n° 2014-11/01) :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le marché signé avec la société ANSAMBLE SRA pour la fourniture des repas servis à la cantine scolaire et à la RPA arrive à son terme le 31 décembre 2014. Le conseil municipal réuni le 22 septembre 2014 a décidé de constituer un groupement de commande avec le CCAS de la Commune et de lancer une procédure de consultation de prestataires. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Journal du Médoc le 10 octobre 2014 ainsi que sur le site des Marchés Publics d'Aquitaine.

Le dossier de consultation a été téléchargé sur la plate-forme des Marchés Publics électroniques par 7 entreprises ; aucune d'entre-elles n'ont répondu sur la plate-forme.

La date limite des offres était fixée au lundi 17 novembre 2014 à 17 heures.

Les offres reçues par courrier sont : ANSAMBLE SRA, Ets JP PAUILLAC et API RESTAURATION.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 18 novembre 2014 à 10 heures pour étudier les offres de prix.

Monsieur le Maire rappelle les critères de sélection des offres fixés par le Conseil Municipal et contenus dans le règlement de la consultation :

1. variété des menus
2. utilisation des produits frais
3. prix de la prestation
4. utilisation de produits locaux et bio
5. fréquence et nature des animations

Les trois offres présentent des prestations de qualité sensiblement identiques quant à la variété des menus et la fréquence et nature des animations.

Sur l'ensemble des deux ans, les prix s'établissent comme suit :

	ANSAMBLE	API RESTAURATION	Ets JP PAUILLAC
Seuil minimum			
RPA	10 000 X 4 = 40 000 €	10 000 x 3,83 = 38 300 €	10 000 x 6,05= 60 500 €
Restauration scolaire	30 000 x 2,90 = 87 000 €	30 000 x 3,45 = 103 500 €	30 000 x 6,03 = 180 900 €
totaux	H.T. 127 000 €	H.T. 141 800 €	H.T. 241 400 €
Seuil maximum			
RPA	12 000 x 4 = 48 000 €	12 000 x 3,83 = 45 960 €	12 000 x 6,05 = 72 600 €
Restauration scolaire	50 000 x 2,90= 145 000 €	50 000 x 3,45 = 172 500 €	50 000 x 6,03 = 301 500 €
totaux	H.T. 193 000 €	H.T. 218 460 €	H.T. 374 100 €

La Commission d'Appel d'Offres a demandé des précisions sur les prestations qui seront offertes, mais également une offre de prix optimisée.

Dans l'attente d'une proposition tarifaire définitive, Monsieur le Maire propose de retenir la Société ANSAMBLE SRA, actuellement moins disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer le marché à la Société ANSAMBLE SRA Aquitaine dont le siège social est à ARTIGUES PRES BORDEAUX (Gironde) Avenue Gay Lussac, Parc Descartes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public de service ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en place de la prestation pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Nombre de voix :

Pour : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

2) Mise en place d'un plan d'épandage de digestats liquides sur Margaux dans le cadre du projet d'installation de méthanisation et de compostage sur Hourtin – Avis sur le projet (n°2014-11/02) :

Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers qui ont pris connaissance di dossier qui était à leur disposition en mairie.

L'idée du projet est de mettre en place un système de méthanisation à partir de déchets agricoles.

Monsieur le Maire donne la parole à Santiago COMPADRE.

Santiago COMPADRE a contacté le porteur du projet, Jim JASTSZEBSKI, représentant de la société Médoc Energies, située à Hourtin. Le projet consiste à valoriser les déchets.

Actuellement en Gironde, la méthanisation n'est pas très utilisée.

Le but de ce projet est :

- De produire de l'énergie électrique équivalente à la consommation domestique de 4400 foyers par cogénération des déchets produits dans les 3 sociétés du groupe SAINT JEAN et la société LESSIEUR à Bordeaux.
- Eviter le rejet dans l'atmosphère de 3200 T équivalent de CO², soit 1600 véhicules de tourisme par an, dû aux déchets épandus aujourd'hui.

Au niveau des transports : il n'y a pas de problèmes de détérioration de routes. Ils n'épandent pas avec une tonne à lisier mais avec un appareil qui diffuse directement dans le sol (à moins de 3 cm) ; ainsi, il n'y a pas de risque de lessivage, ni de pollution.

Si le dossier est accepté par les autorités compétentes, aucune modification des intrants de plus de 10 % ne sera autorisée, sinon la Société Médoc Energie sera soumise à une nouvelle enquête publique.

Serge FOURTON se demande ce qui va être épandu sur les parcelles situées à Margaux. Santiago COMPADRE indique que ce sera des déchets liquides (issus de méthanisation de déchets verts) qui seront épandus sur des terres que la société cultive déjà. En fait, ils vont remplacer leurs engrais chimiques par leur propre production (engrais naturels).

Sylvie ORTIZ demande si ces informations ont été recueillies auprès de la société. Santiago COMPADRE précise qu'il a bien étudié le dossier, recherché des informations sur Internet et contacter des professionnels pour avoir quelques précisions complémentaires.

Sylvie ORTIZ signale que sur le site de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), ils attirent l'attention sur la vigilance des déchets.

Anne FONTAGNERES demande s'il ne serait pas intéressant de demander des informations aux collectivités qui ont pu être confrontées à ce type d'expérience.

Sylvie ORTIZ précise qu'elle a vu, dans un tableau figurant dans le dossier, que l'épandage était interdit sur les parcelles situées en zone inondable.

Monsieur le Maire lit sur un document du dossier que toutes les parcelles devront être évitées d'être épandues à certaines périodes.

Il regrette d'avoir reçu le dossier tel quel, sans plus d'informations précises, et aussi qu'un tel projet n'ait pas fait l'objet d'une présentation en réunion publique, ou au moins auprès des collectivités concernées.

Santiago COMPADRE signale aussi que les produits dégagent des odeurs anodines après méthanisation.

Sylvie ORTIZ se pose des questions au sujet des nitrates : n'y a-t-il pas un risque de lessivage des nitrates ?

Santiago COMPADRE précise que cela ne pourrait être dû qu'à un excédent ou à une erreur de manipulation.

Fabrice MARTINEZ se demande si, face à toutes les interrogations posées, il ne serait pas judicieux de demander, sous réserve d'acceptation du projet, une évaluation sur 2 ans, à titre expérimental.

20h15, arrivée de Véronique LATOURNERIE.

Monsieur le Maire propose :

- que soit demandé un exposé plus détaillé sur la question

- de demander des clarifications sur certaines zones
- que soit demandé un certain nombre de garanties par rapport aux nuisances qui pourraient être engendrées.

Anne FONTAGNES pense qu'il y a un problème de cohérence entre ce projet et le devenir du Relais de Margaux.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est simplement appelé à donner son avis sur le projet.

Si le but de ce projet est d'aller vers l'épandage de produits moins polluants sur les terres, il semble intéressant.

Guy MOREAU s'inquiète du passage des engins à chenille sur la route, déjà abimée, du Relais. D'autre part, lorsque ces engins circulent dans les rues de Margaux, ils salissent les trottoirs.

Philippe POHER précise aussi que les engins en question roulent vite dans la commune.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'aspect économique de ce projet : la commune ne pourrait elle pas bénéficier de retombées économiques, notamment pour l'entretien de la voirie ?

Philippe POHER demande s'il ne serait pas possible de recevoir le gérant de la société Médoc Energies pour avoir des explications supplémentaires.

Après débats, le conseil municipal décide de rédiger sa délibération comme suit :

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral en date du 4/09/2014 qui prescrit l'organisation d'une enquête publique, du 7/10/2014 au 7/11/2014, relative à la demande présentée par la Société MEDOC ENERGIES, représentée par Jim JASTSZEBSKI, porteur du projet, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation et de compostage de déchets d'origine agricole et de résidus d'huile issus d'un cracking d'huiles alimentaires usagées, située à HOURTIN (33990) ainsi que la mise en place d'un plan d'épandage des digestats liquides sur les communes d'Hourtin, St Laurent Médoc, Margaux, Soussans, St Germain d'Esteuil, Cantenac, Cissac Médoc et Vertheuil.

Le Conseil Municipal est donc appelé à donner son avis.

Ce projet d'installation de méthanisation et de compostage est situé sur la commune d'Hourtin, au lieu dit « Domaine de Lagunan Nord ».

L'objectif est de produire de l'énergie (électricité et chaleur) par cogénération à partir de biogaz, ainsi que des matières fertilisantes, valorisables en agriculture.

L'installation valorisera 45500 tonnes par an de déchets dont une majorité de déchets agricoles (92 %) et des huiles usagées (8%).

Elle produira un compost normé et hygiénisé (environ 8000 t/an) et un digestat liquide, effluent aqueux, valorisé en épandage (environ 30000 m³/an).

L'énergie électrique produite et injectée sur le réseau public équivaut à la consommation électrique domestique hors chauffage de 4400 foyers.

Ce projet est assorti d'un plan d'épandage au titre duquel la Commune de Margaux est concernée.

L'étude du périmètre d'épandage du projet réunit une surface totale de 1570 ha dont 1431 ha sont épandables.

Le plan d'épandage regroupe 4 exploitants agricoles répartis sur 8 communes (Hourtin, St Laurent Médoc, Margaux, Soussans, St Germain d'Esteuil, Cantenac, Cissac Médoc et Vertheuil).

Les digestats liquides produits seront stockés dans une lagune sur le site de méthanisation à Hourtin puis acheminés via des tonnes à lisiers avec rampes à pendillard.

Sur Margaux, 15 parcelles d'une surface totale de 57,55 ha sont concernées.

Ces parcelles se situent dans le périmètre :

- Du Plan de Prévention du Risque Inondation Médoc Sud approuvé par arrêté préfectoral en date du 24/10/2005, plus particulièrement en zone rouge représentant les terrains les plus exposés à des risques élevés d'inondation, aux plus hautes eaux connues et pour la plupart, dans des secteurs agricoles ou des secteurs naturels susceptibles de servir de champs d'expansion de la crue

- du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » approuvé le 30/08/2013, plus particulièrement en « zones humides »

- du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 13/02/2014, plus particulièrement en zones de « terroir viticole protégé » et « espace agricole, naturel et forestier majeur »

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable sur le projet de méthanisation situé sur la commune d'Hourtin
- Emet des réserves sur le projet d'épandage sur les parcelles situées sur la commune de Margaux, et notamment sur l'impact humain et environnemental qu'il peut avoir
- Demande des renseignements complémentaires sur ce dossier ainsi qu'un certain nombre de garanties

3) Plan Communal de Sauvegarde, sécurité :

Serge FOURTON, responsable de la commission sécurité, indique qu'il y a eu dernièrement une réunion d'information sur l'organigramme du Plan Communal de Sauvegarde à mettre à jour, à la suite des dernières élections municipales, notamment en ce qui concerne la Direction d'Opérations de Sécurité.

D'autre part, il a été proposé lors de cette réunion que les documents relatifs à la sécurité (PCS, Document Unique) soient enregistrés sur une clé USB, qui sera remise à chaque conseiller municipal.

Serge FOURTON rappelle que le risque majeur sur la commune est le risque inondation.

Le PCS consiste en l'information à la population, mais aussi à pouvoir recueillir les personnes dans les locaux communaux dédiés (salle des fêtes, dojo), faire en sorte que les enfants puissent aller à l'école et bénéficier de la restauration, etc.....

La commission de sécurité recommande aussi que les accès soient facilités (une clé + un badge alarme) ; à ce sujet, il est décidé que le solde des clés soient réglés en 2014 (travaux en régie).

Concernant la distribution des clés aux associations, Monsieur le Maire demande, compte tenu de l'incident survenu la semaine dernière au vestiaire foot (des jeunes étaient au foyer foot sans autorisation et avec une clé prêtée, et ont importuné l'agent d'entretien qui travaillait là), qu'il y ait le nombre de clés suffisants, et que celles-ci ne se promènent pas.

Serge FOURTON rappelle qu'une procédure de remise de badges a été mise en place récemment, et qu'un document a été signé par tous les détenteurs de clés et de badges alarmes, membres des associations. Cette procédure n'a donc pas été respectée par la personne qui a prêté sa clé.

4) Location salles communales :

Véronique PUJOL, responsable de la commission Associations, fait le point sur la dernière réunion de la commission.

Il faudrait prévoir au prochain conseil municipal de voter la révision des tarifs de location.

Guy MOREAU présente aux membres du conseil les plans pour l'aménagement de l'Espace Bernard GINESTET. Des équipements seraient nécessaires s'il est envisagé de louer ce bâtiment.

La commission a aussi évoqué la possibilité de faire bénéficier les membres du conseil municipal ainsi que les agents communaux de la gratuité de la salle, une fois par an, à condition qu'elle soit réservée à titre strictement personnel, ainsi que d'un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes (100 €).

Anne FONTAGNERES se demande pourquoi les élus seraient traités différemment que les administrés.

Monsieur le Maire est favorable à ce type d'avantage pour les élus, qui travaillent pour la commune, sans être indemnisés pour autant.

Un règlement concernant la location de la salle des fêtes doit être établi pour la prochaine réunion du conseil municipal.

5) Point sur la rencontre avec les représentants de LOGEVIE (12/11/2014) :

Véronique PUJOL fait le compte rendu sur la rencontre avec Denis GACHE et Patrick COURJAUD du mercredi 12 novembre dernier, qui avait pour but de faire le point sur le projet de convention de gestion de la RPA (avec définition des missions du CCAS et de LOGEVIE).

Certaines missions vont se réaliser conjointement, notamment le conseil de vie sociale (représentants de la RPA), qui sera composé de 3 résidents, d'un membre de la famille ou tuteur, de la gardienne de la RPA, d'un élu communal, d'un représentant de LOGEVIE, et de Mme Jacqueline DOTTAÏN, en tant que Vice-Présidente du CCAS.

Le dossier RPA commence à s'éclaircir.

Véronique PUJOL informe le Conseil Municipal qu'il y a actuellement 6 logements de libres à la RPA.

6) Questions diverses :

- Arbre de Noël des enfants du personnel communal : il est décidé de l'organiser le vendredi 19 décembre, à 18h30, dans la salle du conseil.
- Distribution des chocolats : la distribution est faite par les élus du conseil municipal et du CCAS, pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Il est décidé de préparer la distribution le 12 décembre, et de commencer « la tournée » à partir du 19 décembre.
- Prévention des risques d'exposition aux brumes de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques au voisinage des établissements scolaires : Monsieur le Maire demande à ce que la commission relations viticoles se réunisse pour apporter une réponse à l'enquête menée par la préfecture sur ce sujet.
- Projets 2015 : le transfert de la bibliothèque vers le groupe scolaire est l'un des plus importants chantiers qui sera mené en 2015. Il faudra alors envisager des évolutions, notamment au niveau de la restauration (self), la création d'un ALSH... Ce projet sera une part importante des budgets 2015 et 2016.
Il faudra aussi envisager la réfection de voirie (cours de Verdun et entrées/sorties du village).
- Groupes de travail de la Communauté de Communes Médoc Estuaire : Monsieur le Maire résume les points travaillés par son groupe de travail :
 - réalisation d'un ponton à Cussac Fort Médoc : les aides financières étant acceptées, le projet devrait démarrer début 2015 et livré avant l'été 2015.
 - halte nautique de Lamarque : les équipements étant dans un état déplorable et dangereux, décision a été prise d'évacuer tous les équipements au Port de Lamarque ; seul le bac accostera.
 - Monsieur BERNIARD a rappelé à ses collègues maires de la CDC qu'ils sont responsables de l'entretien des chemins de randonnée de leurs communes.
 - Visite des locaux de la CDC à Arzac : Monsieur BERNIARD a proposé que la commune de Margaux accueille, le temps des travaux d'aménagement qui seront faits à la CDC, les services de la Police Intercommunale dans les locaux de la mairie (ancien centre de tri). L'urgence au niveau des bureaux de la CDC est de mettre en place le service urbanisme (la DDTM n'existera plus au 30/06/2015).
- Santiago COMPADRE a assisté à une réunion à la Sous-Préfecture de Lesparre sur les problèmes rencontrés lors de l'accueil des travailleurs saisonniers viticoles. Une étude va être menée par la Préfecture pour envisager la possibilité de créer une maison des saisonniers sur le site de la Garosse, à Pauillac, pour accueillir 600 personnes (travailleurs saisonniers, pèlerins), à 3 € la nuitée. Ce projet coûterait environ 9 000 000 €.
- Guy MOREAU informe le conseil municipal que l'AREP va démarrer les travaux de rénovation de peinture à l'intérieur de l'église. Il tient à souligner le fait que cette association a déjà réalisé de nombreux travaux à l'église.
- Serge FOURTON fait le résumé de la réunion du Groupe de Travail Communication de la CDC :
 - la distribution du journal intercommunal sera dorénavant réalisée par une société.
 - une présentation de Gironde Numérique a été faite (la CDC adhère et les communes peuvent bénéficier de ses services gratuitement).

➤ réunion de la commission communale communication est fixée au 24/11/2014, à 18h30 : face book, journal municipal.

- Serge FOURTON indique que le projet informatique suit son cours : 3 ordinateurs vont être changés (accueil et bureaux).

D'autre part, la commission finances fera un travail d'analyse des principales dépenses et des économies réalisées en 2014 et pour les prochaines années.

Monsieur le Maire demande qu'un état très précis des résultats 2014 soit fait pour la prochaine réunion du conseil municipal, qui est fixée au 16/12/2014.

- Philippe POHER demande à ce qu'un point soit fait avec les commerçants sur le week-end de Margaux Saveurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45